

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Sainte-Anne-sur-Brivet et Pont-Château

Par arrêté préfectoral n° 2016/BPUP/029 du 8 mars 2016, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par la société SERENIS, La Hirtais, B.P. 77, 44160 Sainte-Anne-sur-Brivet, concernant le projet de création d'une zone commerciale à Sainte-Anne-sur-Brivet, opération réglementée en application du code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6.

Cette enquête aura lieu du **jeudi 31 mars 2016 au lundi 2 mai 2016 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs, dans les communes de Sainte-Anne-sur-Brivet (siège de l'enquête) et de Pont-Château.

Mme Françoise BELIN, attachée principale de la ville de Nantes retraitée, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Jean-Paul LE CORRE, gestionnaire des collectivités locales en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, en mairies de Sainte-Anne-sur-Brivet et de Pont-Château où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur à la mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet (6 rue de l'Etang 44160 Sainte-Anne-sur-Brivet).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés aux jours et heures suivants en mairies de :

- Sainte-Anne-sur-Brivet le jeudi 31 mars 2016 de 9h00 à 12h00
- Pont-Château le jeudi 7 avril 2016 de 14h00 à 17h00
- Sainte-Anne-sur-Brivet le mercredi 20 avril 2016 de 9h00 à 12h00
- Pont-Château le mardi 26 avril 2016 de 14h00 à 17h00
- Sainte-Anne-sur-Brivet le lundi 2 mai 2016 de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairies de Sainte-Anne-sur-Brivet et de Pont-Château, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : société SERENIS, La Hirtais, B.P. 77, 44160 Sainte Anne sur Brivet, téléphone : 02.40.45.09.45.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.